



Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique



Jusqu'à **200 €** remboursés
pour l'achat d'un vélo électrique !

- Dans le cadre de sa politique de mobilité en faveur des modes de déplacement doux, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden s'engage à vos côtés en subventionnant jusqu'à 200€ votre achat de Vélo à Assistance électrique (VAE).
- Une aide supplémentaire de 100€ versée par l'état peut également être perçue par les personnes non imposables.



Retrouvez les
modalités d'octroi
de la subvention
sur www.illkirch.eu
ou via le QR code.

Conditions d'obtention :

- Habiter à Illkirch-Graffenstaden
- Limiter votre aide à une demande par personne,
- Acquérir un vélo homologué
(voir pièces justificatives)

Comment obtenir la subvention ?

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite encourager l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail en vous proposant d'obtenir une aide pour l'achat auprès d'un professionnel situé sur le territoire français, d'un Vélo à Assistance électrique neuf ou d'occasion, non équipé d'une batterie à plomb, à savoir :

- **100€** pour l'achat de VAE neuf ou d'occasion, d'une valeur inférieure à 800€
- **100€** pour le reconditionnement d'une batterie de VAE hors service
- **200€** pour l'achat de VAE neuf ou d'occasion, d'une valeur supérieure à 800€
- **200€** pour l'électrification d'un vélo classique (Dispositif mis en place jusqu'au 31 décembre 2026)

Transmettre les pièces suivantes :

à l'Hôtel de Ville - 181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden

- Un justificatif de domicile de l'année en cours
- L'original ou la copie de la facture nominative d'achat acquittée du Vélo à Assistance électrique de moins de 6 mois acheté auprès d'un revendeur professionnel ou d'une association spécialisée dans le reconditionnement de vélos situés sur le territoire français.
- La copie du certificat d'homologation ou de conformité du Vélo à Assistance électrique (Norme NF EN 15194)
- Dans le cadre d'une électrification : une facture nominative acquittée de moins de 6 mois mentionnant le professionnel situé sur le territoire français ayant réalisé l'opération d'électrification.
- Dans le cadre d'un reconditionnement de batterie, la facture nominative acquittée de moins de 6 mois mentionnant le professionnel situé sur le territoire français ayant réalisé l'opération de reconditionnement.
(Seul le reconditionnement des batteries destinées aux vélos à assistance électrique (VAE) sera pris en compte selon les normes NF EN 17406 + A1 et NF 15194. A préciser sur la facture par le professionnel).
- Un RIB du bénéficiaire

JE SUIS INTÉRESSÉ PAR LE VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Date : Signature :



En retournant ce coupon, j'accepte que les informations communiquées soient utilisées pour permettre de me contacter dans le cadre d'une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance électrique (VAE). Coupon à retourner à l'Hôtel de Ville - 181 route de Lyon - 67400 Illkirch-Graffenstaden

